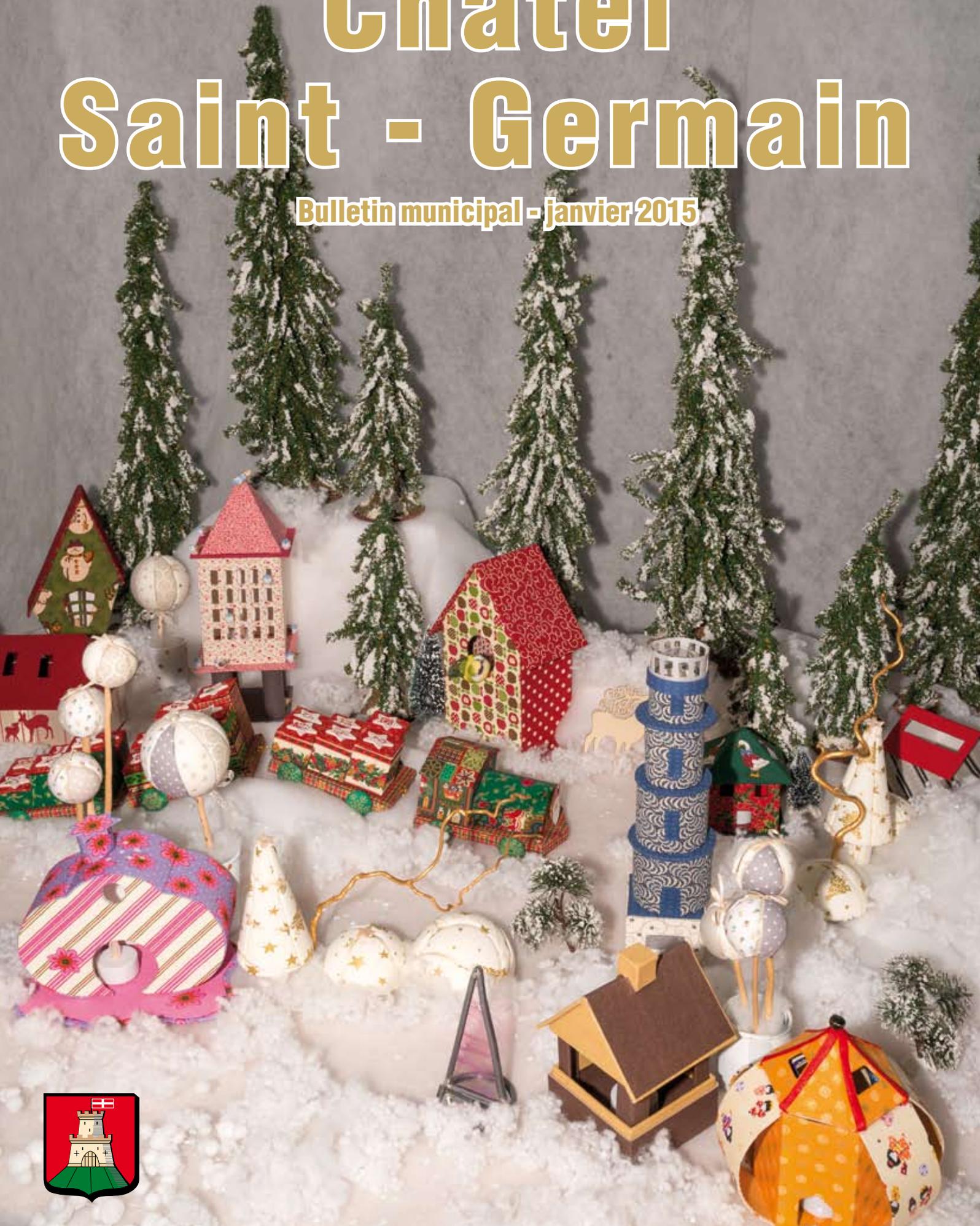


# Châtel Saint - Germain

Bulletin municipal - janvier 2015



### ***Châteloises, Châtelois, chers Concitoyens.***

OUF !!! Enfin !!! Ca y est ! Les travaux de requalification du centre village sont terminés. A part quelques riverains irréductibles, la transformation de ce secteur devrait pleinement satisfaire une large majorité de Châtelois. Le résultat définitif, par son aspect pratique, sécuritaire mais surtout environnemental, permettra sans doute d'estomper cette période relativement longue de nuisances de toutes sortes, subies par les riverains les plus proches donc les plus impactés.

Cette réalisation particulièrement budgétivore marque aussi la clôture du programme de la précédente mandature. La nouvelle équipe municipale a déjà beaucoup œuvré en commission et certaines propositions ont été retenues par le conseil lors de sa séance du 25 novembre dernier. Les plus importantes relèvent de la chasse communale, de l'urbanisme et des satellites de la BA 128.

Pour la chasse, nous avons introduit dans le cahier des charges une clause particulière, à savoir l'interdiction de toutes les actions de chasse les samedis, dimanches et jours fériés. Cela permettra aux promeneurs et autres amoureux de la nature de profiter pleinement des sentiers forestiers, en fin de semaine, en toute sécurité. Les trois lots qui ont subi des modifications mineures seront attribués aux enchères par adjudication.

L'urbanisme mérite trois explications majeures.

Tout d'abord une demande de dérogation de secteur. Pendant la période estivale, suivant des directives gouvernementales, Monsieur le Préfet a déclassé certaines communes de Metz Métropole, dont Châtel, de B<sub>1</sub> en B<sub>2</sub> selon des critères tels que la desserte par les transports en commun et la densité de population. Ce déclassement entraîne une baisse sensible des loyers, mais aussi la perte d'avantages financiers pour de futurs logements destinés à l'investissement locatif (loi Duflot) et également la perte de certains bénéfices des prêts à taux zéro pour les accédants aux revenus plus modestes. Le conseil a sollicité une dérogation afin de ne pas pénaliser les futurs propriétaires châtelois mais aussi pour ne pas freiner les ardeurs d'éventuels promoteurs souhaitant investir chez nous.

Le Scotam (Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine) a été approuvé le 20 novembre dernier. Il sera par conséquent opposable dès février 2015. La loi commande aux communes régies par un POS (Plan d'Occupation des Sols) de le réviser en PLU (Plan Local d'Urbanisme) en accord avec les prescriptions de ce Scotam ainsi que les nouvelles lois ALUR et GRENELLE II, dès 2015. Afin de bénéficier d'un délai supplémentaire accordé jusqu'au 31 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de modifier son POS en PLU et de créer la commission de travail ad hoc.

Les nouvelles lois d'urbanisme prévoient également que les zones constructibles sur lesquelles aucun projet n'apparaîtrait dans les neuf ans à compter de l'approbation du POS (2013 pour Châtel) redeviendraient des zones naturelles. La commune étant propriétaire d'un espace de près de 1,4 hectares au lieu dit REBENOT (derrière les écoles des Chauvaux), nous avons anticipé afin de pouvoir vendre ces biens au tarif « terrains à bâtir » avant qu'ils soient finalement dévalorisés en terres agricoles. La commission a examiné trois propositions et le conseil municipal a suivi son avis. Le projet de « Terre & Aménagement » dont le rapport qualité-prix nous a paru le meilleur a finalement été retenu. La totalité de la zone concernée couvre pratiquement 2,3 hectares. Le promoteur se fera évidemment obligation de contacter et convaincre les autres propriétaires privés au nombre de 8 sur ce projet.

Pour les sites militaires dits satellites de la BA 128 cela s'avère encore plus complexe. Un bref historique. Le 24 juillet 2008, l'annonce des restructurations militaires nous apprend la dissolution de la BA 128 et le transfert du 1<sup>er</sup> RM (Régiment Médical). Je me limite évidemment aux seuls sites qui impactent notre commune. Le 2 septembre de la même année, les élus nationaux mosellans ainsi que les maires concernés du département



sont reçus à l'Élysée. Nous apprenons de la bouche du Président, que les communes qui subissaient une perte de militaires pouvaient « récupérer » à l'euro symbolique les biens libérés aliénables. Encore fallait-il présenter des projets. Dans le cas de revente, la moitié des bénéficiaires devait être reversée à l'Etat. Châtel se trouvait éligible et pouvait postuler pour les sites suivants : le Fort Jeanne d'Arc (66 hectares + des bâtiments délabrés et des zones dangereuses : queues de cochon, galeries, trous, etc ), le PC de Guise (12 hectares + partie souterraine et bâtiments extérieurs), le groupe fortifié de Guise (Leipzig – La Folie) dont la zone aliénable n'est toujours pas précisée.

Depuis plusieurs années, nous travaillons avec trois repreneurs pour le fort Jeanne d'Arc, malgré son état, et plus récemment avec un artificier intéressé par le PC de Guise. Nous avons organisé des visites avec les services de l'armée. Nous avons rencontré à trois reprises des responsables messins, puis trois ou quatre fois des responsables parisiens. Nous ne sommes toujours pas en possession des documents nécessaires. Par contre, on nous a fait savoir que la dépollution pyrotechnique incombait à la commune. (Pour mémoire : 800 000 € pour la dépollution des sentiers de visite du St Quentin). Nous attendons toujours la réponse d'un courrier adressé au chef de la MRAI (*mission pour la réalisation des actifs immobiliers*) en février dernier. Le PC de Guise inoccupé depuis pratiquement une décennie n'est plus alimenté en électricité depuis le 1<sup>er</sup> novembre (les pompes de relevage des eaux de ruissellement sont par conséquent inactives). La caméra de surveillance est déconnectée depuis des années. Les intrusions sont nombreuses. Dans quel état trouverait-on ce site si nous en devenions propriétaires un jour ... Pour toutes ces raisons, le conseil municipal a décidé de renoncer à son droit d'acquisition de l'ensemble des satellites de la BA 128. Mieux, il demande à l'Etat de sécuriser les sites en question. (bouches d'aération, sorties de secours etc. )

Autre sujet qui fâche. Malgré nos efforts constants pour tenter de retenir les écoliers sur Châtel (Restauration et accueil périscolaires de qualité avec des activités variées et des plages horaires très importantes) nous avons connu de nouveau une fermeture de classe en élémentaire cette année. Une nouvelle fermeture s'annonce inéluctable à la Maternelle pour la prochaine rentrée. Des parents ne jouent pas le jeu ! Sur 12 inscriptions attendues en petite section de maternelle, 4 se sont révélées effectives (66,7 % de dérogation et ce pour la durée de la scolarité des élèves en général). Un village sans école est un village mort... malgré la présence de plus de 2000 habitants. Nous avons souhaité mettre en place un conseil municipal des jeunes de 13 membres. Le nombre de candidats largement inférieur au nombre de sièges à pourvoir nous a contraints à annuler les élections et à créer une commission des jeunes dans laquelle l'ensemble des candidats siège. Une première réunion s'est tenue en salle de réunion du conseil municipal. Nous attendons des propositions concernant la jeunesse de la commune pour les examiner en conseil des adultes.

La préparation du budget 2015 s'annonce elle aussi très difficile. La baisse historique des dotations de l'état aura un impact lourd sur les finances de la commune. Ce contexte difficile nous impose encore plus de sérieux et de rigueur dans la gestion de nos finances avec une volonté forte : garantir le quotidien des Châtelois et les services qui l'accompagnent. Par conséquent, les investissements seront très limités, voire inexistantes certaines années.

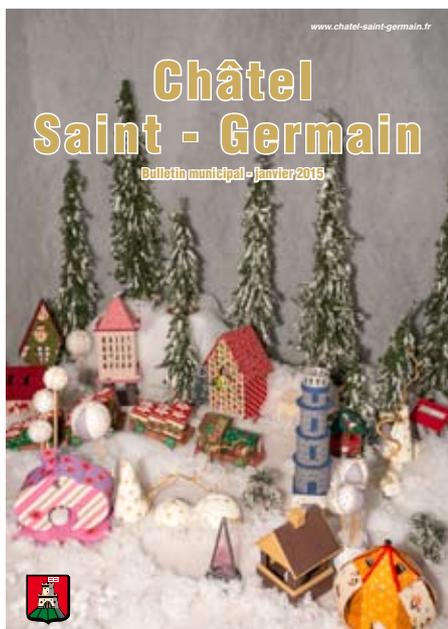
Au moment où vous lirez cet édito, Noël et le jour de l'an seront derrière nous. J'ose espérer que ces fêtes ont été l'occasion de rassemblements familiaux traditionnels, que les personnes habituellement seules ont pu partager quelques moments de convivialité avec voisins et amis.

Même si nous sommes déjà à la mi-janvier, je vous adresse à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour 2015. Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et réussite mais surtout la santé.

**Bonne et heureuse année.**

Robert Marchal





Village réalisé en carton et tissu par les membres de la section cartonnage de l'Atelier Châtelois et exposé lors du 1er marché de Noël.

Magazine d'informations édité par la municipalité de Châtel-Saint-Germain

13, rue Jeanne d'Arc

57160 Châtel-Saint-Germain

Tél : 03 87 60 59 71

mairie@chatel-saint-germain.fr

www.chatel-saint-germain.fr

Directeur de la publication :

Robert Marchal

Comité de rédaction :

Commission communication

Photos : Commission communication

Michel Harrburger

Imprimerie : Reprographic - Metz

## Numéros utiles

### \* Mairie

13, rue Jeanne d'Arc

57160 Châtel-Saint-Germain

Tél : 03 87 60 59 71

mairie@chatel-saint-germain.fr

www.chatel-saint-germain.fr

### \* Démarches administratives

Préfecture de la Moselle

www.moselle.pref.gouv.fr

### \* Services publics et démarches administratives

www.metzmetropole.fr

\* Samu tél : 15

\* Pompiers tél : 18

\* Police nationale : 17

\* Pharmacie de garde

tous secteurs :

tél. 3237, 24h/24

Metz et agglomération messine :

de 21h à 7h30 : se rendre

à l'Hôtel de police, 10, rue Belle-Isle

### \* Médecins de garde

tous secteurs :

Tél : 08 99 03 14 52

Médigarde Lorraine :

Tél : 08 20 33 20 20

### \* Bureau de la poste

1, avenue de la Libération

Tél : 08 99 23 24 76

### \* Centre anti poison

Tél : 03 83 32 36 36

### \* Violences conjugales

Tél : 3919

### \* Maternité :

hôpital femme, mère, enfant.

57425 Peltre

Tél : 03 87 55 31 31

### \* N° international d'alerte :

112

# Décision modificative au budget primitif

Nous rappelons qu'une décision modificative au budget primitif consiste en une opération moins lourde que le budget supplémentaire. Elle reste toutefois suffisante pour ajuster les abondements à quelques chapitres au plus près de la réalité des chiffres connus. Elle permet également des écritures d'ordre nécessaires afin d'imputer certaines dépenses prévues au budget primitif à un autre chapitre budgétaire ... réglementaire. Elles apparaissent dans le tableau ci-dessous en dépenses et en recettes et par conséquent se trouvent sans influence sur le résultat. Vous retrouverez ces chiffres marqués d'un \*.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** équilibrée  
en dépenses et en recettes à 45 529,29€

### Dépenses :

Charges de gestion générale	18 500,00
Personnel	16 000,00
Subventions aux associations	3 000,00
Charges financières	2 000,00
Ecriture d'ordre	137,60*
Autofinancement des investissements	5 891,69*
<b>TOTAL</b>	<b>45 529,29</b>

### Recettes :

Produits des services (Bois + Chasse)	19 000,00
Dotations diverses	26 529,29
<b>TOTAL</b>	<b>45 529,29</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT** équilibrée  
en dépenses et recettes à 8 548,50€

### Dépenses :

Immobilisations (géomètre+informatique)	11 000,00
Voirie	-11 000,00
Ecriture d'ordre	8 548,50*
<b>TOTAL</b>	<b>8 548,50</b>

### Recettes :

Solde d'exécution d'investissement reporté	- 12 774,29
Virement de la section de fonctionnement	5 891,69*
Participat. non réalisation aire de stationnement	6 745,00
Frais de documents d'urbanisme	137,60*
Frais d'étude	8 548,50*
<b>TOTAL</b>	<b>8 548,50</b>

\* Les articles des associations sont rédigés par les associations

# Etat civil pour l'année 2014

## NAISSANCES :

**LIROT** Raphaël né le 12/02/2014 à PELTRE

**MARCHAL** Lise née le 29/04/2014 à PELTRE

**KLEIN** Jarod né le 02/07/2014 à PELTRE

**DARé** Marilou née le 12/09/2014 à PELTRE

*Il y a eu 4 naissances supplémentaires sur la commune, mais les parents n'ont pas souhaité les faire paraître dans ce bulletin.*

## MARIAGES :

**HAGEN** Maxime et **PETIT** Leslie mariés le 24/05/2014

**ECKART** Stephan et **LEBLANC** Catherine mariés le 21/06/2014

**DELBARY** Vivian et **KIEFFER** Sarah mariés le 28/06/2014

**KLOSTER** Damien et **ANNEQUIN** Sophie mariés le 16/08/2014

**AMBROISE** Philippe et **VILM** Danielle mariés le 25/10/2014

## DECES dans la commune:

**CANDELIER** Raymond décédé le 28/06/2014

**BERTHE** Janine ép **BERTRAND** décédée le 11/08/2014

**MAHR** Caroline veuve **FOUSSE** décédée le 23/08/2014

**FAFET** Christian décédé le 26/10/2014

**BUECHELER** Pierre décédé le 18/11/2014

**JOB** Yvonne épouse **WILD** décédée le 17/12/2014

**FOURNIER** Edda veuve **BIGLER** décédée le 26/12/2014

## DECES à l'extérieur de la commune :

**PROSI** Lydia ép **MATHIS-GOCEL** décédée le 07/01/2014 à CHARLEVILLE-SOUS-BOIS

**RINGEISEN** Robert décédé le 31/01/2014 à THIONVILLE

**BACH** Pierre décédé le 11/03/2014 à METZ

**MÉDARD** Janine veuve **CAMILLERI** décédée le 23 mars 2014 à METZ

**BRICK** Marie ép **BELAY** décédée le 23/04/2014 à METZ

**DA CUNHA** Isabelle ép **ROCK** décédée le 23/06/2014 à METZ

**PETER** Marie-Noëlle décédée le 24/07/2014 à ARS-LAQUENEXY

**DOLLET** René décédé le 8/10/2014 à VANDOEUVRE-LES-NANCY

**COUPE** Yvette veuve **PICARD** décédée le 8/12/2014 à Jouy aux Arches

**BATTAIS** Yvonne veuve **CROISE** décédée le 10/12/2014 à Moulins-les-Metz

# Les délibérations du conseil

## Séance du mardi 1er juillet 2014

- 1- Réalisation d'un emprunt
- 2 - Décision modificative n° 1 au budget primitif 2014
- 3 - Service des Eaux – décision de restitution et de cession de biens entre la commune de Châtel-Saint-Germain et la Ville de Montigny-Lès-Metz
- 4 - Presbytère de Châtel-Saint-Germain - Convention tripartite Evêché – Conseil de Fabrique – Commune ;
- 5 - Modification du tableau des effectifs
- 6 - Demande de subvention bibliothèque
- 7 - Subventions associations
- 8 - Fixation d'un tarif communal
- 9 - Modification du prix de repas de la cantine par le fournisseur
- 10 - Commission d'appel d'offres
- 11 - Panneau lumineux – règlement d'utilisation
- 12 - Communication des décisions prises par le Maire  
Points divers.

## Séance du mardi 4 septembre 2014

- 1 - Constitution de la commission consultative communale de chasse
- 2 - Création d'une ligne de trésorerie
- 3 - Modification du tableau des effectifs
- 4 - Fixation d'un tarif communal
- 5 - Création d'un conseil municipal des jeunes
- 6 - Consultation prestation médecine professionnelle et

préventive

- 7 - Communication des décisions prises par le Maire
- Points divers.

## Séance du mardi 25 novembre 2014

- 1 - Décision modificative n° 2 au budget primitif 2014
- 2 - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (Metz Métropole)
- 3 - Chasse Communale : clauses particulières, modes de mises à prix des lots, adjudications
- 4a - Demande de dérogation au dispositif « Dufлот »
- 4b - Prescription de la révision du P.O.S. en P.L.U.
- 4c - Création d'une commission Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- 4d - Projet d'aménagement au lieudit « REBENOT »
- 4e - Déclassement de sentiers au lieudit « REBENOT »
- 5 - Modification du tableau des effectifs
- 6 - Fixation de tarifs communaux
- 7 - Demande de subvention
- 8 - Abandon des sites militaires
- 9 - Désignation d'un correspondant communal défense
- 10 - Demande d'adhésion de la communauté de communes du sud messin au S.I.V.T. du Pays Messin
- 11 - Rapports annuels sur le prix et la qualité de services
- 12 - Communication des décisions prises par le Maire  
Divers – informations.

## Commission Jeunes du conseil



Faute de candidats en nombre suffisant et de parité pour créer un Conseil Municipal des Jeunes, une Commission avec les attributions identiques à celles d'un CMJ, a été mise en place avec tous ceux et celles qui se sont présentés.

Pour officialiser les fonctions de ces jeunes, une première réunion d'installation a eu lieu le 21 Novembre 2014 où chacun a pu exprimer ses attentes.

Les membres de la commission sont :

Anaïs ANCEL, Enzo CAHITTE, Juliette GEHIN  
Elsa GRAVELLE, Claire HUMBERT, Zélie MAUBON,  
Florent NONNON, Juliette SAGE, Eve ZAOUTER et  
Lidwine ZAOUTER

## Vœux 2015



Les vœux 2015 ont été présentés à Robert Marchal, maire, le 6 janvier par Mme Pallez au nom du conseil municipal et le 7 janvier par M. Wagner, au nom du personnel communal.

La cérémonie des vœux aux présidents des associations, au corps enseignant, aux membres du CCAS et aux bénévoles de la bibliothèque s'est déroulée avec beaucoup d'émotion.

La cérémonie a débuté par une minute de silence en mémoire aux victimes des attentats survenus en Ile de France.

Le maire a souhaité la bienvenue à deux nouvelles associations, l'Enfant phare et Châtel Multi Sports.

Sans tomber dans un pessimisme total, il a annoncé que les prochaines années seraient difficiles pour les finances communales en raison des baisses de dotations de l'Etat.

Chacun devra faire l'effort nécessaire afin de pouvoir conserver un niveau de service équivalent.

# Une grande première pour l'Association de Parents:



## La soirée d'Halloween du 31 octobre 2014.

Réservée aux adhérents, celle-ci a connu un franc succès avec une participation d'environ 70 personnes (adultes et enfants confondus). Un grand merci à tous les Châteloises et Châtelois qui ont gâté les petits « Monstres » de friandises en tout genre. Cette parade était suivie d'un « Horrible souper » et d'un spectacle intitulé « Momo », offert par l'association, joué par la Compagnie du Théâtre du Petit Pois qui a fait briller les yeux de tous.



## La Bourse aux Jouets

a eu lieu au centre socioculturel le dimanche 16 novembre 2014, comme toujours elle a également connu un grand succès. Cette manifestation a fait le bonheur des petits et des grands pour préparer Noël. Les jouets laissés par les enfants ont été donnés aux Restos du cœur afin d'être redistribués en cette fin d'année aux personnes les plus démunies.



**L'Association des Parents vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour ses prochaines manifestations les 3 mai 2015 avec son Vide-Jardin, et le 13 juin 2015 pour son traditionnel Barbecue, qui suivra la fête de l'école.**

# Notre dossier : viabilité hivernale

**Certains disent qu'il faut toujours un hiver pour bercer le printemps. Raison de plus pour nous préparer à affronter les frimas de la saison froide qui arrive. Ce dossier « viabilité hivernale » a pour but de faire quelques rappels sur le sujet et d'indiquer comment la commune est organisée pour faire face aux épisodes hivernaux qui peuvent entraver la circulation et contrarier notre vie de tous les jours.**

## Quelques rappels sur le climat hivernal en Lorraine.

La météorologie, science de la prévision du temps qu'il fera demain, a fait des progrès dans les prévisions à court terme. Elle reste cependant encore largement imprécise sur le long terme, pour preuve les prévisions faites en octobre 2013 par des météorologues réputés sur un hiver 2013-2014 d'une très grande rigueur. On sait ce qu'il en est advenu !

Nous avons souvent la mémoire courte, un retour en arrière sur les hivers les plus caractéristiques de ces dernières années dans la région Messine n'est donc pas inutile.

L'hiver le plus mémorable reste l'hiver 1956 avec des températures de  $-23^{\circ}\text{C}$  ayant transformé la Moselle en une immense patinoire. Le mois de décembre 2010 a été particulièrement froid et neigeux.

Si l'hiver 2013-2014 a été particulièrement clément, les records de douceur datent de janvier 2007 où les températures minimales moyennes ont été de  $3,8^{\circ}\text{C}$  et de décembre 1974 où elles ont été de  $4,1^{\circ}\text{C}$ .

## Un peu de météorologie

Le verglas est occasionné par des précipitations de pluie qui se forment en altitude, traversent des couches atmosphériques dont la température est positive et arrivent sur un sol dont la température est inférieure au point de congélation. La pluie ou la neige fondue gèlent instantanément et forment une couche de glace transparente et cassante.

Pour que des chutes de neige aient lieu, 3 conditions doivent être réunies :

- la présence de vapeur d'eau dans l'atmosphère,
- des températures très basses,
- la présence dans l'air de petites particules de sable, de fumée ou de cendre qui vont servir de support à la formation des cristaux de neige

En présence de nuages élevés, donc très froids, la vapeur d'eau contenue dans l'air se condense en cristaux de glace sur les particules contenues dans l'air. Si les températures des couches traversées sont froides, les cristaux s'agglomèrent en formant des flocons. La neige ne tiendra que si la température au sol est négative.

## Le traitement de la neige et du verglas

Pour traiter la neige, le moyen le plus efficace reste le raclage, car contrairement aux idées reçues le sel n'a pas l'aptitude à faire fondre d'importantes quantités de neige. Il est donc nécessaire de racler la neige à l'aide d'une lame portée par un engin, le salage n'étant efficace qu'après ce raclage ou sur des couches de neige d'épaisseur limitée à un ou deux centimètres. Il faut savoir également que le sel agit mieux avec du trafic qui permet un brassage important. Il n'est plus

efficace au delà de  $-7$  à  $-8^{\circ}\text{C}$ .

Le traitement du verglas est beaucoup plus difficile. Il nécessite l'emploi d'un mélange d'eau et de sel qui constitue une saumure et qui apporte l'humidité nécessaire au déclenchement de la réaction. Cette technique requiert du matériel spécifique, elle n'est utilisée que sur les grands axes routiers.

## La viabilité hivernale chez nos voisins

Ce que l'on constate d'une manière générale, c'est une utilisation de plus en plus raisonnée des fondants en période hivernale. Ils ont en effet des conséquences négatives sur l'environnement, notamment sur la végétation et sur la salinité des eaux superficielles et souterraines.

Les pays d'Europe du nord n'utilisent quasiment plus de sel, préférant l'épandage de matériaux abrasifs qui améliore l'adhérence de la chaussée. D'ailleurs, dans des pays comme l'Allemagne, la Finlande ou la Suède, la réglementation des produits routiers est inscrite dans le code de l'environnement. En France ce sont 1,5 millions de tonnes de sel qui sont répandues en moyenne chaque hiver sur les routes.

L'utilisation des pneus neige est réglementée dans de nombreux pays d'Europe. En Suisse, leur utilisation est recommandée et, en cas de gêne aux autres usagers ou d'accidents, des amendes sont prévues. En Allemagne et au Luxembourg, la conduite dans des conditions hivernales (verglas, neige tassée, neige fondante, plaques de glace ou de givre) n'est autorisée qu'avec 4 pneus hiver. Des amendes conséquentes sont prévues au Luxembourg et les assurances peuvent se désengager en cas d'accident.

## L'organisation et les moyens de la commune

### - Le matériel

La commune dispose de :

- 1 tracteur équipé d'une lame et d'un épandoir
- 30 bacs à sel pour les besoins de 1<sup>ère</sup> urgence et les trottoirs, qui ne doivent être « salés » qu'après avoir été impérativement déblayés.



### - Le personnel

Pour assurer le service hivernal :

- 5 agents interviennent au coup par coup en cas de chute de neige pour débayer les endroits dangereux (escaliers, ruelles ...) aux abords de la mairie et des écoles à partir de 6h00

Lors d'un épisode neigeux la nuit, les interventions sont déclenchées par le maire ou un adjoint. En général ces interventions sont déclenchées vers 5h30 de façon à permettre aux bus et aux automobilistes de pouvoir circuler à partir de 7h.

Dans le cas où la météo annonce clairement un épisode neigeux, le chargement de la saleuse s'effectue la veille.

Le déneigement entraîne inévitablement un désagrément pour les habitants : les congères le long des trottoirs et au droit des entrées de garage que chacun est tenu de débayer.

Certains secteurs sont dégagés en priorité, d'après un plan établi et tenant compte des différents critères, (écoles, bus, rues en forte pente). La départementale traversant notre village est de la compétence du Conseil Général. Compte tenu de la topographie de la commune, le traitement des rues à forte pente peut donc atteindre ses limites en période de forte intempérie. Il appartient aux habitants de prendre toutes les précautions possibles, en équipant, par exemple, leurs véhicules de pneus neige.

### - Le coût

Ces interventions ont bien entendu un coût pour la commune, qui dépend de la rigueur de l'hiver.

#### **Ce coût comprend :**

- le prix du sel : il varie de 1000 € pour un hiver clément comme l'hiver dernier, à 5000 € pour un hiver rigoureux.
- le paiement des heures supplémentaires qui dépendent de la rigueur de l'hiver et donc du nombre d'interventions pour un coût pouvant atteindre 2000 €.

### **Quelques rappels**

Il n'est pas inutile de rappeler à ceux qui doivent continuer à utiliser leur véhicule pendant l'hiver qu'il est vivement conseillé :

- d'adapter des équipements hivernaux à leurs véhicules.
- En effet la qualité des pneumatiques est un élément prépondérant de la sécurité. Lorsque la température avoisine 0° sur un sol à faible adhérence, les pneus « été », même neufs, ont des performances très limitées. La conception des pneus hiver permet d'assurer une meilleure adhérence sur la route.
- de vérifier la pression des pneumatiques, l'éclairage, la batterie, la protection antigel du circuit de refroidissement.
  - d'adopter une conduite hivernale prudente en maintenant une vitesse modérée, en gardant une distance de sécurité suffisante et en évitant toute manœuvre brutale et toute conduite par à-coup.
  - de s'informer avant un déplacement :
    - en consultant le site de Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
    - en recueillant des informations auprès du CRIRC (Centre régional d'information sur la circulation routière) : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)
    - en consultant le site du conseil général pour connaître l'état du réseau routier départemental : [www.inforoute57](http://www.inforoute57).
    - en consultant le site de la DIR Est (direction inter-régionale

des routes) pour le réseau national et notamment l'A31 : [www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)

Enfin terminons par le rappel habituel au devoir des riverains (locataires et propriétaires) qui sont tenus de déneiger par raclage ou balayage les trottoirs sur une largeur de 1m si possible avant 8h et en évitant dans la mesure du possible de remettre la neige sur la route. Le sel, disponible dans la trentaine de bacs mis à disposition par la commune, sera réservé, en priorité, au traitement du verglas, des carrefours dangereux puis des trottoirs.



*Chacun l'aura compris, la commune, malgré ses efforts ne peut pas tout régler (en particulier en cas de verglas) et surtout pas partout à la fois. Nous vous invitons donc à faire preuve de :*

- compréhension dans la mesure où un épisode hivernal constitue toujours une situation délicate à gérer.
- patience dans la mesure où il n'est matériellement pas possible de déneiger simultanément les 30 rues et impasses ainsi que les places de la commune.



### **Exemple à ne pas suivre :**

***Malheureusement de nombreuses personnes dont certaines n'habitent pas la commune se servent délibérément dans les bacs à sel pour leur réserve personnelle.***

# Réhabilitation du centre du village



Les travaux d'enfouissement et de rénovation de voiries sont terminés depuis début septembre rue de Verdun et rue Jeanne d'Arc. Certains trouveront que le chantier a duré. Le résultat méritait de patienter quelques semaines supplémentaires. Les aléas du BTP sont ainsi, avec les imprévus touchant particulièrement les réseaux enterrés qui pour certains, en très mauvais état, ont été remplacés.

Les habitants vont pouvoir en toute sérénité utiliser le parking rénové et adapté au stationnement des voitures.

Il a fallu patienter également pour l'installation de la nouvelle passerelle enjambant le ruisseau menant au sentier. (voir photo)

La toiture du lavoir rue de Verdun devenue «passoire» méritait une cure de jouvence. Celle-ci a été effectuée courant octobre. Les expositions proposées dans ce cadre magnifique vont pouvoir reprendre.

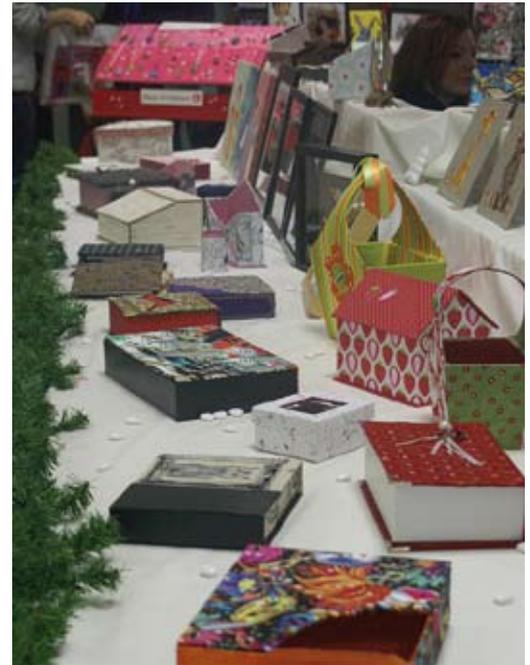
Ces lavoirs font partie du patrimoine de notre village et demandent un entretien tout particulier.

Au dernier conseil une délibération a été prise en vue de réviser notre POS en PLU. En effet la loi nous oblige d'ici trois ans à élaborer un Plan Local d'Urbanisme, tenant compte du dossier environnemental ainsi que du Schéma de cohérence territorial (SCOTAM) approuvé en novembre 2014 et opposable en février 2015.

Une commission PLU chargée de travailler sur le dossier a été nommée en conseil. C'est l'agence d'urbanisme des agglomérations de Moselle (AGURAM) qui a été retenue pour nous accompagner dans ce dossier.



## 1er marché de Noël réussi



Organisé par la section cartonnage de l'atelier Châtelois, le marché de Noël a connu un beau succès. Ce sont quarante exposants qui sont venus proposer leurs créations pour le plus grand plaisir des visiteurs. En cette période de préparation des festivités de fin d'année, chacun a pu trouver son inspiration : bijoux, foulards,

décorations, jeux, poupées anciennes, confitures, biscuits, produits de la ferme, tableaux, jolies boîtes, poteries.

Côté douceur, le traditionnel vin chaud et les pâtisseries ont ravi le palais des gourmands. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

## Convivialité à la Châteloise



La Municipalité de Châtel-Saint-Germain a organisé une nouvelle fois avec le concours du **Club Vosgien**, section de Metz, la traditionnelle marche entre amis et en famille « **LA CHÂTELOISE** » le Dimanche 7 septembre 2014

Plus de **300 personnes** ont profité de cette journée pour parcourir les 7 parcours mis en valeur par la commune.

Pour cette occasion un nouveau circuit a été balisé, le

« **circuit des fermes** », une balade de 17 kms.

Le club vosgien avait invité un groupe d'amis marcheurs allemands qui a préféré découvrir le sentier botanique dont une visite guidée était spécialement organisée ce jour là.

C'est toujours un grand moment de convivialité, puisque plus de 150 marcheurs ont souhaité partager le repas, salades, barbecue, pommes de terre au four.

## La grosse faim de P'tit Bonhomme



**Le lundi 17 novembre, les deux classes maternelles en visite à la bibliothèque.**

Après avoir écouté l'histoire de «La grosse faim de P'tit Bonhomme», racontée par Brigitte et Françoise, les enfants ont reconstitué l'histoire de ce p'tit bonhomme des bois qui un beau matin se retrouve le ventre tout vide. Il court chez le boulanger et lui demande de quoi

combler sa faim. Mais le pain, ça ne se donne pas, cela s'achète ! Commence alors une quête qui le fera courir du boulanger chez le meunier, puis chez le paysan et jusqu'à la rivière... Grâce à ses rencontres successives, il va, par divers échanges, parvenir à ses fins... C'est le parcours du blé au pain revisité dans ce conte.



## Le P'tit Bonhomme des Bois

Suzanne, Evelyne et Wilma ont ensuite raconté le Tap'histoire «Le P'tit Bonhomme des Bois» ou l'histoire d'un P'tit Bonhomme qui déambule dans la forêt au rythme de ses idées. Mais voilà le blaireau qui le suit, puis le renard, le loup et enfin l'ours.



**Le tap'histoire «Le p'tit bonhomme des bois» a également été présenté le mardi 18 novembre aux enfants de l'IME.**



## Contes de sorcières

A l'occasion de la fête d'Halloween, la bibliothèque a exceptionnellement ouvert ses portes le vendredi 31 octobre à 17h00, pour accueillir les enfants, qui avaient envie d'écouter des histoires de sorcières. Ils ont découvert qu'elles ne sont pas toutes maléfiques et que certaines peuvent avoir de beaux sentiments. Si elles sont souvent très laides, elles souhaitent parfois devenir belles, leurs goûts et leur appétit sont divers et elles courent des risques sur leurs balais.



## Noëls de Moselle 2014, instants magiques



Cette année encore, la bibliothèque a tenu à participer aux «Noëls de Moselle» en proposant aux enfants, le samedi 13 décembre, un atelier «petits gâteaux de Noël», suivi d'un goûter/dégustation à la bibliothèque.

## Le prêt d'une liseuse électronique



Le Conseil Général de la Moselle a mis à disposition dans chaque bibliothèque du département, une liseuse électronique. Ce projet est destiné à faire découvrir la lecture numérique au plus grand nombre en mettant l'accent sur les atouts du livre électronique, comme par exemple, l'utilisation de caractères spéciaux pour les lecteurs dyslexiques, ou la possibilité d'agrandir les caractères pour les personnes déficientes

visuelles. Les lecteurs inscrits à la Bibliothèque pourront donc dès le mois de janvier et après avoir signé une charte de prêt, emprunter cette liseuse (voir conditions en bibliothèque). A l'issue du prêt, ils seront invités à compléter un questionnaire en ligne afin de donner leur opinion sur ce nouveau service.

## Spectacle «Zélie et les Zorglubes»



**Le Vendredi 19 décembre, c'est un public familial qui a assisté au spectacle «Zélie et les Zorglubes» (Compagnie des sales fées).**

Ce spectacle, proposé par la bibliothèque, a été offert par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre des «Noëls de Moselle».



# Saint Nicolas à «la Souris Verte»



**St-Nicolas** est venu le 5 décembre à l'école maternelle « **La Souris Verte** » écouter les belles chansons que les enfants avaient préparées à son intention. Après leur avoir remis un sachet de friandises, il les a conviés avec leurs parents au goûter offert par la municipalité dans la salle du périscolaire.

## Ecole - rythmes scolaires - périscolaire

### Les effectifs dans nos écoles

#### Ecole Maternelle « La souris verte » :

2 classes soit 31 élèves

Petite section 4

Moyenne section 15

Grande section 12

Cette année encore notre école maternelle risque une fermeture de classe.

#### Ecole élémentaire :

3 classes soit 72 élèves

**CP 9 - CE1 12 - CE2 16 - CM1 7**

**- CM2 18**

Depuis la rentrée de septembre suite à la suppression d'une classe les écoles élémentaires sont regroupées à l'école du centre et l'école élémentaire des Chauvaux est provisoirement inoccupée ce qui permet d'économiser le chauffage, et les frais d'entretien ménage.

### Périscolaire et rythmes scolaires

Les écoles ont appliqué la réforme des rythmes scolaires, et l'organisation du périscolaire a du être adaptée.

Les enfants sont pris en charge par le personnel du périscolaire à la sortie de l'école soit **15h45**, ensuite après un court instant de détente, ils goûtent.

A partir de **16h15**, ils participent aux activités mises en place, **chaque enfant de Châtel peut participer à ces animations au tarif du périscolaire (dans la limite des places disponibles pour certaines activités)**

#### Périscolaire de l'école maternelle :

**Thème de l'année :**

**Nature et Découverte**

**Lundi :**

**Animation Musicale** animée par

Claire **SERRIER** (une fois tous les 15 jours) en alternance avec **Baby Gym** animée par Laurent **BOURHOVEN**

**Mardi :**

**Activités manuelles**

**Jedi :**

tous les 15 jours **Baby Gym** animée par Jean Marc **TOUPANCE**, bénévole, professeur de sport

**Vendredi :**

**activité extérieure** (selon les conditions météorologiques) ou **culinaire** ou projet **découverte Nature**

#### Périscolaire de l'école

**élémentaire de 16h15 à 17h15 :**

**Lundi :** les enfants vont à la bibliothèque accompagnés par leurs animatrices ;

Chaque lundi les enfants qui le souhaitent peuvent emprunter un livre.

**«Création de Paper-Toy et ses décors».**

Ces animations sont proposées par la bibliothécaire Valérie **COSTA** et Mme Elisabeth **PAYAN**.

**Qu'est-ce qu'un Paper Toy ?**

Littéralement, cela signifie « **jouet de papier** ». Il s'agit d'un petit personnage en papier à construire soit même !

Le Paper Toy peut être défini comme un mouvement artistique apportant une dimension graphique à l'Origami, car à la différence de celui-ci, le papier est personnalisé. Le Paper Toy est donc une figurine de papier à découper et à plier par la suite.

A partir du **5 Janvier 2015** jusqu'au **23 Mars** intervention de l'Association « **Tous branchés** » pour créer une animation, un dessin animé avec les enfants et leurs « paper-toys »

**30 Mars** : animation **Origami Pâques**  
**Du 27 Avril au 29 Juin** Ateliers **jeux de société** avec 2 animateurs de l'association **Culture et Liberté**.

L'objectif est de favoriser la pratique du jeu, créateur de liens intergénérationnels. Dans un contexte de crise, ce loisir accessible à tous est synonyme de partage et de plaisir ! Il est aussi important d'en montrer la facilité d'accès, la convivialité.

**Mardi /Jeudi :**

Animation « **multisports** » à la Salle de sports avec Laurent **BOURHOVEN**

**Vendredi :**

Atelier artistique, dessin, peinture, cuisine.



**Paper toy à la bibliothèque**



**Atelier decouverte à la maternelle**



**Atelier gym à la maternelle**



**atelier cuisine**



**Périscolaire élémentaire à la salle de sports**

# Châtel «Multi Sports» sur les rails



Par la volonté d'exploiter au mieux la magnifique salle de sport du Saulcy, la mairie de Châtel-St-Germain a encouragé quelques bénévoles à créer une nouvelle association.

Ainsi, et après différentes formalités, « **Châtel Multi Sports** » a vu le jour le 3 juillet 2014, sous la présidence de **Pierre Etienne LECHLEITER**.

Depuis la rentrée, et pour le démarrage de l'association, trois activités sont déjà proposées avec possibilité pour une discipline d'évoluer en compétitions interclub.

- La **Gym Tonique** encadrée par Mme **Véronique Kissel** tous les **mardis** de 20h à 21h pour les adultes.

- Le **Ju-Jutsu**, art martial japonais, encadré par M. **Geoffrey Muller**, 4<sup>ème</sup> Dan, tous les **mercredis** de

19h30 à 21h pour les ados de plus de 14 ans et adultes.

- Le Badminton encadré par M. **Laurent Bourhoven** pour les enfants de plus de 9 ans et adultes :

- Tous les **mardis** de 18h à 20h avec cours de 18h à 19h.
- Les **vendredis** de 19h30 à 21h30 avec cours de 19h30 à 20h30.
- Les **samedis** de 10h à 12h en jeux libres.

Pour cette discipline, ceux qui le désirent, ont la possibilité de la pratiquer en compétitions jeunes ou adultes en interclub.

La **première compétition** poussins (es) a eu lieu le 13/12/2014 à Augny et **6 châtelais et châtelaises** étaient représentés. Compétition où chacun a brillé puisque tous ont remporté

un match dans leur poule respective en terminant : **Neil 1<sup>er</sup>, Quentin 2<sup>ème</sup>, Eve, Nathan et Jérémy 3<sup>ème</sup> et Lidwine 4<sup>ème</sup>.**

Ce superbe résultat a été salué par le CODEP et sa présidente.

Félicitations à nos jeunes compétiteurs.

L'association compte déjà une cinquantaine d'adhérents !

Nous serions heureux d'accueillir pour une séance de découverte les personnes intéressées par ces activités. N'hésitez pas à vous renseigner à l'adresse mail : [chatelms@outlook.fr](mailto:chatelms@outlook.fr), ou sur notre site : [chatel-multi-sports.fr](http://chatel-multi-sports.fr)



# Châtel Détente : marches et jeux de société



Vers Corny avec Gorze en arrière plan

Après avoir connu sa pleine maturité, l'association Châtel-Détente a maintenant réduit ses activités aux marches et aux jeux de société, bien que les rencontres conviviales gardent toujours leur succès avec les retrouvailles des adhérents de la première heure à ceux d'aujourd'hui, comme en témoignent la « grillade » annuelle, la « galette des rois », ou la « soupe aux pois ».

Les marches, sont toujours appréciées quel que soit le temps, même si le soleil

est évidemment préféré.

Les jeux de société restent un temps de loisir d'amateurs fidèles, comme pour les marcheurs.

La multiplication des clubs et des activités extérieures à la commune, a modifié la participation et l'engagement des uns et des autres au sein des diverses associations,

Châtel-Détente s'engagera toutefois à répondre aux attentes de tous, tant de ses adhérents qu'au sein du village.



autour de Vaux



Monument Français de 1870 à Bruville



au-dessus de Gorze



Au plan d'eau de briey

## L'enfant phare



Le dimanche **14 décembre 2014** a eu lieu l'audition de Noël de l'école de musique «**L'Enfant Phare**», au cours de laquelle les élèves ont interprété différents morceaux et airs traditionnels.

Lors de la deuxième partie, le public s'est laissé charmer par le trio Janovec-Zajda-Serrier invité pour l'occasion et qui a proposé des standards de jazz.

Pour terminer cet après-midi musical, petits et grands se sont retrouvés autour d'un goûter.

## Nouveauté à l'atelier Châtelois



Sous l'impulsion de Brigitte **Doron**, membre de l'atelier Châtelois, un atelier **cartonnage** (confection de boîtes en carton habillé par du tissu ou du papier) et **kirigami** (découpage de formes et objets dans du papier) a ouvert ses portes.

Réunies les lundis après-midi, ce sont une dizaine de passionnées qui s'initient à la technique des jolies choses dans une ambiance gaie et chaleureuse.

## A la découverte des arbres et arbustes de la commune

Le 17 octobre, la classe de CM1-CM2 a fait une promenade de découverte des arbres et arbustes du parc du centre socioculturel, le long du chemin des Fourrières et au début du sentier botanique communal. C'est M. Jean Pallez, pépiniériste, qui était le guide et l'expert : il a expliqué aux élèves de M. Fogelgesang comment reconnaître différentes plantes, arbustes et arbres. Les élèves ont ainsi appris à différencier les formes des feuilles des arbres : simples ou composées (de plusieurs folioles), lobées ou

dentées, gaufrées ou pas. Ils ont observé différents types d'écorces : lisses ou rugueuses. Ils ont appris aussi à distinguer les feuilles d'érable, de chêne, de frêne, de hêtre et de charme, à se méfier des baies d'arbustes (certaines étant comestibles et d'autres pas), à reconnaître les fruits secs : gland du chêne, faine du hêtre, samares de l'érable... M. Pallez a aussi parlé des maladies des arbres. Ce fut une belle promenade et une leçon de choses vivante, qui a été ensuite complétée en classe.



## La dictée d'ELA à l'école de Châtel-Saint-Germain



*Chantal Pallez et Caroline Scherer avec les élèves de CM 1 et CM 2 de l'école de Châtel-St-Germain.*

Lundi 13 octobre 2014, comme des milliers d'écoliers et collégiens, 35 élèves de CM 1 et CM 2 de l'école du centre de Châtel-Saint-Germain ont fait preuve de solidarité envers les enfants et adultes souffrant de leucodystrophies, en participant à la dictée d' E.L.A. (Association européenne contre les leucodystrophies). Ces maladies génétiques détruisent la gaine des nerfs du cerveau et de la moelle épinière.

Cette dictée : « La virgule », a été écrite par Marie Darrieussecq (prix Médicis 2013). Elle a été lue par Mme Chantal Pallez, première adjointe de la commune de Châtel-St-Germain et Caroline Scherer, monitrice au Kayak-club de Metz et vice-championne de France de Canoë-Kayak biplace, qui a parlé de son sport et signé ensuite avec le sourire des autographes aux écoliers

ravis.

Pendant les vacances de Toussaint, des élèves de l'école ont proposé aux habitants de la commune de faire des dons pour E.L.A. . La collecte s'est élevée à 1448€ ! Cette somme a été envoyée à E.L.A., pour soutenir la recherche médicale et aider les familles des malades.

En avril 2015, dans le cadre de la campagne « Mets tes baskets et bats la maladie ! », les deux classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 (avec d'autres de la circonscription de Montigny-lès-Metz) participeront à deux cross USEP-ELA, à Moulins-les-Metz et Ars-Sur-Moselle.

Enfin, en juin 2015, un élève motivé, élu par ses camarades, partira à Paris pour recevoir le prix « Ambassadeur ELA ».

# Ambiance festive au tournoi de pétanque



le groupe des participants



½ finalistes et organisateurs

Avec le soleil en invité d'honneur, la **25<sup>e</sup> édition du Challenge de pétanque de la Municipalité**, organisé traditionnellement par l'Union Sportive, s'est déroulée dans une ambiance typiquement méditerranéenne. Les 18 doublettes inscrites au tournoi se sont affrontées durant tout l'après-midi dans le superbe parc du centre socioculturel.

A l'issue de parties très disputées, c'est l'équipe composée **d'Henri et Lucien Reisdorfer** qui s'est imposée en finale face à **Lucienne Genot et Jean-René Berviller**. La suite du classement s'établit comme suit : **3<sup>e</sup> Jean Stoecklin – Michel Stemler**, **4<sup>e</sup> Joseph Facchinéi – Roger Peltier**, **5<sup>e</sup> Jean Mayer – Roland Reisdorfer**, **6<sup>e</sup> Roger Renouf – Vincent Bendka**, **7<sup>e</sup> Nicolas et Romain Wilmen**, **8<sup>e</sup> Carole Pernet – Jean-Philippe Bar**.

En présence du maire, **M. Marchal**, c'est **M. Payan**, adjoint aux sports, qui a procédé à la remise du trophée, des médailles, ainsi que des lots en nature, particulièrement «goûteux» cette année.

Après le vin d'honneur, participants et sympathisants ont prolongé la soirée dans la bonne humeur et en chansons, autour d'un sympathique buffet campagnard.



les vainqueurs du tournoi



des parties animées



## Une première partie de saison prometteuse

Avec dix victoires en onze matchs, attaque la plus prolifique et défense la plus hermétique de son groupe de 1<sup>re</sup> Division de District, les Châtelais ont réalisé un superbe parcours-aller qui leur permet d'occuper la place de leader avec 3 points d'avance sur Talange, pour l'instant leur plus sérieux rival. De quoi nourrir de légitimes ambitions pour la suite du championnat.

Ils sont en outre toujours qualifiés en Coupe de Lorraine après avoir éliminé successivement Jarny, St Julien, Mondelange, Marange, Joeuf et Toul, quatre de ces formations opérant en Ligue. Preuve que leur potentiel est bien réel et pourrait leur permettre de fréquenter d'autres horizons...

**Les Seniors B**, quant à eux, se trouvent en position d'embuscade (2<sup>e</sup>) et sont en droit d'entretenir également quelques espoirs pour la suite de l'exercice.

### Les Seniors A champions d'automne



### Les U19 champions de leur groupe



A l'instar de leurs aînés, les U19 terminent en tête de leur championnat d'automne et accèdent donc au niveau supérieur. Ils sont eux aussi encore qualifiés en Coupe de Lorraine et recevront l'US Forbach, formation d'Honneur Régional, le dimanche 11 janvier pour le 4<sup>e</sup> tour de cette épreuve.

**Les U18**, aux résultats encore irréguliers, sont cependant en nets progrès par rapport à la saison dernière et toujours en lice en Coupe.





Entraînement U10 - U11



L'équipe U13

### Ecole de foot

L'école de foot est représentée cette saison par une toute nouvelle équipe U13 très prometteuse qui termine 2e de son groupe et va accéder au niveau Excellence à la reprise. Elle comprend également une équipe dans chacune des catégories U11 - U10 - U9 et U8 qui ont toutes démontré une belle vitalité lors des plateaux d'automne.

Tout ce petit monde va participer à une série de tournois futsal pendant la trêve hivernale. Trois d'entre eux se dérouleront dans la salle des sports de Châtel :

- samedi 10 janvier après-midi : U11 Coupe District
- dimanche 18 janvier journée : U11 organisé par l'US Châtel
- dimanche 1er février journée : U13 organisé par l'US Châtel.

### 60<sup>e</sup> anniversaire

L'année 2015 marquera le 60<sup>e</sup> anniversaire du club qui envisage d'y consacrer un week-end, probablement en juin. Date et programme seront annoncés prochainement.

Pour tout renseignement et/ou suggestion, contacter Alain Poisneuf 06 18 99 01 11

Site de l'US Châtel sur lequel figurent infos, résultats, photos, régulièrement actualisés :

<http://us-chatel.footeo.com>

## Agenda 2015

**23 Janvier** : Concert septuor de cuivres 20h30 au centre socioculturel Entrée libre -offert par la municipalité aux châtelais

**30 Janvier** : Assemblée générale APS

**06 Février** : Soirée théâtre « Chat et Souris »

**14 Mars** : Repas des Aînés de la Commune offert par la Municipalité aux plus de 65 ans

**21 Mars** : Soirée du tennis au centre socioculturel

**23 Mars** : Collecte de sang

**27 Mars** : Soirée Ados

**01 Mai** : Rallye auto organisé par l'APS

**03 Mai** : Vide-jardin organisé par l'Association de Parents

**16/17 Mai** : Exposition de Peinture de l'Atelier Châtelais

**25 Mai** : Vide Grenier

**29 Mai** : Soirée Ados « Jeux »

**06 Juin** : Bad en Folie à la salle de sports

**07 Juin** : Audition Ecole de Musique « l'Enfant Phare »

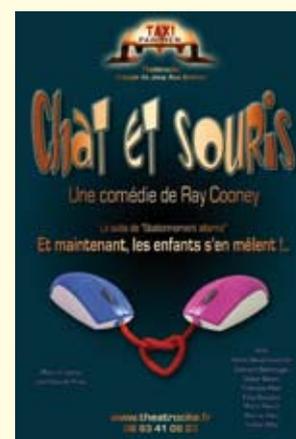
**13 Juin** : Fête de l'Ecole élémentaire et barbecue de l'Association de Parents

- Balade contée organisée par la bibliothèque

**28 Juin** : Fête d'ETE organisé par l'APS

**06 Septembre** : La Châteloise

**Une soirée  
théâtre est  
organisée le 6  
Février à 20h30  
au centre  
socioculturel.**



## 36<sup>ème</sup> A.G. au SCL Tennis de Châtel

La saison 2014 s'est terminée fin septembre et la 35<sup>ème</sup> assemblée générale du club de tennis de Châtel a récapitulé les différentes animations de l'année écoulée.

Les différentes réalisations hors sportives demeurent nombreuses :

- *Sortie jeunes à l'open de Moselle*
- *Participation au téléthon en décembre 2013*
- *Organisation du repas du club en mars 2014*
- *Journée découverte du tennis en mai*
- *Participation du club au vide grenier*
- *Fête du tennis pour les jeunes et leurs parents fin juin*

Le comité remercie tous les adhérents qui consacrent de leur temps disponible à la préparation de ces manifestations et de leur fidélité au club.

Sur le plan sportif, le nombre de licenciés avec un classement représente désormais 50% des adhérents. De très belles performances individuelles sont à saluer lors de cette saison.

19 équipes ont été engagées dont 4 en championnat départemental et 15 en championnat régional.

Les résultats dans l'ensemble ont été satisfaisants puisque :

- les 3 équipes hommes séniors montent en division supérieure ;
- L'équipe 1<sup>ère</sup> des « 35+ » a aussi terminé leader et accède au niveau supérieur ;
- Les équipes hommes « 45 »+ et « 55+ » finissent second de leur poule ;
- Les dames sont parvenues en 1/8<sup>ème</sup> de finale de la coupe de Lorraine.

Les trois tournois organisés par le club ont rencontré un vif succès :

- Le tournoi du club en mars et avril 2014 a réuni 212 participants. Lorrie Frapiccini du club de l'ASPTT a gagné la finale dames et Johann Hoberdon du club de Montigny, la finale homme pour la 3<sup>ème</sup> fois ;
- Le tournoi jeunes en juillet avec 86 participants devient une référence. 8 vainqueurs selon les catégories d'âge ;
- Le tournoi interne dédié aux joueurs et joueuses du club et dont sont sortis vainqueurs Patricia Beugnette chez les dames et Vincent Hoberdon chez les hommes.

En résumé, l'année 2014 demeure positive avec une augmentation du nombre d'adhérents, un bilan sportif favorable, des finances stables et une activité proposée par mois.

Le club a par ailleurs pour la prochaine saison 2015 réussi à intégrer de nouveaux challenges : les nouveaux rythmes scolaires et la réforme fédérale des moins de 11 ans.

L'école de tennis s'est aussi enrichie d'une nouvelle formule proposée aux jeunes joueuses et joueurs souhaitant s'investir davantage dans la compétition. Outre l'école de tennis et l'école de perfectionnement déjà existantes, Vincent, notre moniteur assure également les cours de l'école de compétition à raison de 3 heures par semaine.

En remerciant tous les adhérents pour leur fidélité et leur investissement dans le club de Châtel, le comité donne rendez-vous aux adhérents et aux habitants de Châtel aux prochaines manifestations :

- **Le repas du club le 21 mars 2015**
- **Le tournoi du club du 21 mars au 19 avril**
- **La journée porte ouverte le jeudi 14 mai**
- **La fête du tennis le samedi 20 juin**
- **Le tournoi jeunes du 04 juillet au 15 juillet.**



## A retenir :

**30 janvier 2015 :** Assemblée Générale de l'Amicale (appel aux bénévoles qui veulent que continue une vie associative riche en activités)

**1<sup>er</sup> mai 2015 :** Rallye de l'APS

**20 juin 2015 :** Feux de la St Jean (avec feu d'artifice)

**28 juin 2015 :** Fête d'été



Comme chaque année, à la reprise des activités, l'Amicale post-scolaire a invité, pour les remercier de leur aide efficace, à un barbecue, les bénévoles qui œuvrent au sein de l'association au maintien d'une animation de qualité pour notre village. Un ciel très clément a permis à tous de passer un moment agréable

## NOËL 2014 :

Le Comité d'Animation confie à l'Amicale l'organisation du Noël des enfants des associations Châteloises (APS Châtel, Tennis Club de Châtel, US Châtel, Association de parents, Périscolaire). Une cinquantaine d'enfants ont répondu à son invitation et ont apprécié le spectacle « Sans masque ni grimace » avec le « Plateau Ivre », spectacle de scène : Magie théâtralisée de Pierre Marie Paturel, le goûter et les friandises offertes.

Les enfants des Mercredis Loisirs et du Périscolaire avaient, quant à eux, décoré le sapin place de la mairie.



## téléthon : 5 et 6 décembre 2014

A l'occasion de ce rendez-vous devenu incontournable, Châtel Détente a consacré son vendredi après-midi « **jeux de cartes et de société** » au téléthon. Les joueurs se sont retrouvés au caveau autour d'un café/gâteau. Le bénéfice de cette après-midi conviviale a été reversé au téléthon.

**Brigitte et Elisabeth** ont innové cette année : rendez-vous était donné aux enfants ou adultes intéressés par une séance de cartonnage. Ce rendez-vous n'a pas eu le succès escompté puisque seuls les enfants du périscolaire y ont participé.

Environ **200 marcheurs** avaient répondu présents pour la marche de nuit au départ du centre socioculturel de Châtel. Au retour, ils se sont attablés autour d'une bonne tartiflette préparée par **André**, cuisinier de son état et bénévole à cette occasion. Un grand succès cette année puisque **239 repas** ont été servis. Après le service, il faut desservir... Merci à tous les bénévoles (en grande partie

membres de l'APS) qui se sont dévoués au rangement, à la vaisselle, au service. Comme toujours, les gâteaux dégustés en dessert ont été confectionnés par des bénévoles.

**Au club de tennis**, le samedi, de 10 heures à 16 heures, vin chaud, café, gâteaux attendaient les sportifs venus taper dans la balle. Cette animation qui n'a pas connu la fréquentation habituelle reste néanmoins un moment convivial.

**L'Anim'Ados** a organisé sa 2<sup>ème</sup> « **nuît du bad** ». Encadrés par Laurent **BOURHOVEN**, les jeunes de Châtel ont reçu un public nombreux pour des tournois de badminton. De 18 heures jusqu'au bout de la nuit .... on pouvait jouer, se restaurer, rencontrer des amis... Bref, une belle soirée pour une bonne cause.

Bénéfice du téléthon sur Châtel : **4316 €** toutes manifestations confondues.

**Un grand merci à tous, organisateurs, bénévoles, donateurs ou participants, pour cette belle générosité.**



Belle soirée au gymnase du Saulcy où l'Anim'Ados avait organisé sa 2<sup>ème</sup> soirée «nuît du bad».

### Vacances d'hiver

Pour les 6-11 ans  
du 16 au 20 Février 2015 :  
« Astérix et Obélix »

**NOUVEAU**

A partir de 2015  
nous offrons la possibilité d'une  
participation au choix sur 2 jours ou  
la semaine.

### Vacances de printemps

du 13 au 17 Avril 2015 :  
ouvert également aux  
12-15 ans

« Et si j'étais déjà sur la  
piste..... » Avec le cirque  
Eole de Montigny-l es-Metz

### Vacances d'été

pour les 6-11 ans et les  
12-15 ans :

Du 06 au 10 Juillet :

« les enfants du petit  
écran »

Du 13 au 17 Juillet :

« Incroyables talents »

Du 20 au 24 juillet :

« Rendez vous en terre  
inconnue »



### Mini séjour ados

du 27 au 30 juillet : lieu encore  
à déterminer

Inscription avant le 30 Avril  
(12 places maximum ou si  
plus d'inscrits à cette date un  
nouvel animateur sera recruté)

Pour tous ces séjours, les dossiers avec  
les tarifs (en fonction des quotients  
familiaux, bons Caf acceptés) sont à  
retirer en Mairie ou à télécharger sur le  
site internet de la commune :  
[WWW.mairie@chatel-saint-germain.fr](mailto:WWW.mairie@chatel-saint-germain.fr)